

Procès-verbal

Séance du 7 Juin 2023

L' an 2023 et le 7 Juin à 20 heures 15 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de JALLAIS Jacques Maire

Présents : M. JALLAIS Jacques, Maire, Mmes : AUBRY Laurence, COSTA Mireille, GAILLARD Joëlle, GAUDEL Catherine, GRANDIN Christine, JALLAIS Martine, MOULIN Nicole, POIREL Hélène, MM : DUMAN John, GRANDIN Gilles, HOUILLON Thierry, L'ECRIVAIN Terry

Absents excusés ayant donné procuration :

Madame PETITDEMANGE Marie-Claude à Monsieur HOUILLON Thierry
Madame SALNOT Ursula à Madame COSTA Mireille
Monsieur CADORET Olivier à Madame GRANDIN Christine
Monsieur SAYER Bernard à Monsieur GRANDIN Gilles

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 17
- Présents : 13

Date de la convocation : 24/05/2023

et publication ou notification
du 30 Mai 2023

A été nommé secrétaire : M. HOUILLON Thierry

Objet des délibérations

SOMMAIRE

- Approbation du procès-verbal de la séance du 01 Mars 2023
- Aide alimentaire au profit d'une personne en difficulté
- Demande de subvention au profit de l'ADMR

réf : 01 - **Approbation du procès-verbal de la séance du 01 Mars 2023**

Monsieur le Président invite les membres du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de SAULCY-SUR-MEURTHE, à approuver le procès verbal du 02 novembre 2022.

Les membres du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) après avoir délibérer

APPROUVE le procès-verbal du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) concernant la séance du 01 Mars 2023.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 02 - **Aide alimentaire au profit d'une personne en difficulté**

Personne étant actuellement en difficulté, une aide alimentaire lui a été octroyée en date du 27 Mars 2023.

Il est demandé au Centre Communal d'Action Sociale :

- D'ACCEPTER le bon n° 2498 qui a été délivré pour un montant de 100 € ainsi que la facture correspondante n° 483323000154 du 28 Mars 2023 délivrée par le supermarché COLRUYT à SAINT-LEONARD.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 03 - **Demande de subvention au profit de l'ADMR**

Monsieur le Maire fait part d'un courrier reçu le 15 Mars 2023 de l'association ADMR demandant l'attribution d'une subvention.

Il est demandé au Centre Communal d'Action Sociale :

- D'ACCEPTER d'octroyer une subvention à cette association d'un montant de 250 €.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

En mairie, le 12 Octobre 2023

Secrétaire,



Le Maire,

Jacques JALLAIS

